

Mutualisme essentiel val de france



ASSEMBLEE GENERALE 2011

**Participation des collectivités territoriales à la protection sociale.
Les mutuelles territoriales déplorent la « dimension sociale limitée »
du projet de décret**

Les mutuelles professionnelles de la fonction publique territoriale, fédérées au sein de l'association Uni-ter, ont déploré la « dimension sociale limitée » du projet de décret relatif à la participation des collectivités locales à la protection sociale complémentaire de leurs agents.

Réunies en Assemblée générale le 26 janvier 2011, les mutuelles d'Uni-ter regrettent, qu'à ce stade de sa rédaction, le projet de décret, sur lequel elles ont été consultées par la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL), organise plus la concurrence entre opérateurs qu'il ne crée ou préserve des mécanismes de solidarité. Elles s'inquiètent que celle-ci s'exerce sur la base du moins-disant économique et au détriment de l'objectif social :

- Possibilité de proposer des tarifs notablement sous-évalués visant à capter les « bons risques », sans souci de la viabilité de l'ensemble du système.
- Absence de dispositions visant à impliquer les collectivités territoriales dans la gestion des couvertures qu'elles mettent en place au moyen de cahiers des charges.
- Dimension sociale limitée qui ne permettra pas un réel développement des couvertures de prévoyance, ni le maintien de couverture de santé des agents territoriaux qui constituent, parmi l'ensemble des assurés sociaux en France, l'une des catégories sociales les moins bien couvertes aujourd'hui.

Aussi les mutuelles d'Uni-ter plaident-elles :

- Pour la définition de critères de sélection plus stricts dans le cadre des critères de labellisation et des clauses des cahiers des charges des conventions de participation.
- Pour une réelle régulation permettant à chaque opérateur d'exercer ses activités dans un contexte de concurrence égale et dans le respect de l'intérêt social d'une population aux faibles revenus, notamment au moyen d'une caisse de compensation entre opéra-

teurs permettant d'assurer la solidarité intergénérationnelle.

- Pour l'ajout à ce projet d'une dimension sociale plus affirmée qui permette effectivement à l'assuré de retrouver une réelle contrepartie à la participation financière de la collectivité territoriale qui l'emploie.
- Pour que les pouvoirs publics rappellent aux collectivités territoriales que leur intervention en matière de protection sociale complémentaire ne peut avoir pour autre finalité que la détermination des conditions d'attribution de leur participation, et qu'elles ne peuvent en aucun cas se substituer au libre choix de leurs agents.
- Pour une concertation entre représentants des employeurs et des agents visant à la création d'un régime de prévoyance obligatoire, conçu comme le meilleur moyen de garantir une protection essentielle dans un cadre statutaire et égalitaire pour les agents.

Par ailleurs, les mutuelles d'Uni-ter se sont élevées contre les propos de Christian Jacob, Président du groupe UMP à l'Assemblée nationale, sur la « remise en cause de l'emploi à vie » des fonctionnaires, et contre une proposition de loi envisageant de « réserver le statut de fonctionnaire aux seuls agents exerçant des missions régaliennes ». Pour Uni-ter, ces propos nient la nature des missions exercées par les agents territoriaux. Elle mènera des actions conjointes pour sensibiliser les élus locaux sur les conséquences qui pourraient en résulter.

Uni-ter qui protège plus de 800 000 territoriaux rassemble la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale), principale mutuelle territoriale avec 1,1 million de personnes protégées, l'Union MUTAME, la MNFCT (Mutuelle Nationale des Fonctionnaires des Collectivités Territoriales), l'UNMFT ainsi que la MPCT 77, la Mutuelle Territoriale Régionale d'Alsace, la COVIMUT (Communaux Vienne Mutuelle), la Mutuelle des Territoriaux de la Ville du Havre. Plus d'un territorial sur deux est ainsi représenté par Uni-ter.

Au service des Territoriaux depuis 1961

Prestations 2011

« des prestations qui répondent à vos besoins »

	Prestations Servies	Remboursement S.S. à titre indicatif	S.S. + Mutuelle Mutame 1	S.S. + Mutuelle Mutame 2	S.S. + Mutuelle Mutame 3	S.S. + Mutuelle Mutame 4
MALADIE	Honoraires médicaux (consultations, visites, radiologie)	70%	100%	100%	100%	150%
	Pharmacie vignette orange	15%	80%	80%	80%	80%
	Pharmacie vignette bleue	30%	100%	100%	100%	100%
	Pharmacie vignette blanche	65%	100%	100%	100%	100%
	Analyses et auxiliaires médicaux	60%	100%	100%	100%	100%
	Petit appareillage + forfait	65%	100% + 15€	100% + 15€	200% + 31€	200% + 77€
	Gros appareillage + forfait annuel	100%	100% + 160€	100% + 200€	200% + 230€	200% + 260€
	Prothèse auditive, mammaire, postiche capillaire + forfait	65%	100% + 160€	100% + 200€	200% + 230€	200% + 260€
	Cure thermale reconnue S.S. + forfait	65%	100% + 47€	100% + 47€	100% + 124€	100% + 155€
	Examen d'Ostéodensitométrie accepté S.S. + forfait	70%	100% + 11,04€	100% + 11,04€	100% + 11,04€	100% + 11,04€
ACTES NON REMB. S.S.	Examen d'Ostéodensitométrie refusé S.S.	-	51€	51€	51€	51€
	Pack Médecine non conventionnelle	-	-	-	54€ / an	72€ / an
	Ostéopathie, Ethiopathie, Chiropractie	-	-	-	18€	18€
	Acupuncture, Micro-Kinésithérapie	-	-	-	18€	18€
	Séance de psychomotricité NOUVEAU (enfant -17 ans)	-	-	-	108€ / an	162€ / an
	Enfant -17 ans)	-	-	-	18€	18€
	Pilule contraceptive (forfait annuel)	-	60€	60€	60€	60€
	Sevrage tabagique "Patch" (forfait unique)	50€ / an	80€	80€	80€	80€
	Actes parodontologiques (forfait annuel)	-	155€	200€	250€	300€
	Vaccins non remboursés (forfait annuel)	-	25€	25€	25€	25€
	Bilan nutritionniste (forfait annuel)	-	50€	50€	50€	50€
	Amniocentèse	-	300€	300€	300€	300€
HOSPITALISATION	Frais de séjour	80%	100€	100€	100€	100€
	Chambre particulière (plafond annuel)	-	600€	700€	1 400€	2 000€
	Forfait journalier hospitalier	-	100%	100%	100%	100%
	Forfait journalier hospitalier en psychiatrie	-	100% 45j.	100% 90j.	100% 120j.	100% 180j.
	Honoraires des praticiens	80%	100%	100%	110%	150%
	Franchise / Acte > 120€	-	18€	18€	18€	18€
	Frais lit accompagn. enfant -16 ans, adulte +80 ans, handicapés	-	50% dépense	50% dépense	Frais réels	Frais réels
	Transport en ambulance	65%	100%	100%	100%	100%
DENTAIRE	Soins dentaires	70%	100%	100%	100%	100%
	Prothèses dentaires acceptées S.S.	70%	100%	150%	220%	320%
	Prothèses dentaires refusées S.S. (par prothèse)	-	35€	55€	110€	165€
	Actes dentaires hors nomenclature (forfait annuel)	-	-	-	100€	150€
	Orthodontie acceptée S.S.	100%	130%	130%	230%	300%
	Orthodontie refusée S.S. (par semestre)	-	50€	100€	200€	300€
	Actes parodontologiques (forfait annuel)	-	155€	200€	250€	300€
Implants (forfait/implant - limité à 3 implants/an)	-	-	-	100€ / implant	150€ / implant	
OPTIQUE	Montures et verres	65%	100%	100%	250%	500%
	Forfait optique annuel	-	60€	100€	215€	300€
	Lentilles acceptées S.S. + Forfait annuel	65%	100% + 50€	100% + 95€	200% + 185€	500% + 230€
	Lentilles refusées S.S. + Forfait annuel	-	50€	95€	185€	230€
	Chirurgie réfractive refusée S.S.	-	155€ / œil	200€ / œil	300€ / œil	400€ / œil
PRESTATIONS SOCIALES	Allocation naissance / adoption si adhésion de l'enfant	-	77€	77€	155€	233€
	Allocation mariage	-	77€	77€	155€	155€
	Allocation obsèques (contrat collectif)*	-	522€	522€	1 022€	1 022€
	Allocation orphelin (contrat collectif)* rente annuelle	-	204€ / an	204€ / an	204€ / an	204€ / an
	Allocation enfants handicapés	-	155€ / an	155€ / an	155€ / an	155€ / an
	Allocation enfants en centre de vacances (maxi. 30 jours/an)	-	2,40€ / jour	2,40€ / jour	2,40€ / jour	2,40€ / jour
	Aides ménagères (25 heures maxi/mois)	-	1,30€ / heure	1,30€ / heure	1,30€ / heure	1,30€ / heure
	Aides familiales (complémentaire CAF)	-	25% dépense	25% dépense	25% dépense	25% dépense
	Aides exceptionnelles	-	Attribution par décision du CA	Attribution par décision du CA	Attribution par décision du CA	Attribution par décision du CA
	Avance de fonds sans intérêt (dépense de santé)	-	2 400€ maxi.	2 400€ maxi.	2 400€ maxi.	2 400€ maxi.
	Assistance vie quotidienne, Aide à domicile	-	oui	oui	oui	oui

NOTA : Ce document d'information ne contient pas toutes les dispositions de la Mutuelle ou celles prévues dans le cadre des contrats de prévoyances. Il ne peut en aucun cas être considéré comme un document contractuel. Dans les colonnes Mutame1, Mutame2, Mutame3, Mutame4, figure le remboursement Sécurité Sociale + Mutuelle. Les remboursements sont exprimés en pourcentage de la base de remboursement de la Sécurité Sociale. Les prestations s'inscrivent dans le respect du parcours de soins et des dispositions prévues pour les contrats responsables. La mutuelle ne prend pas en charge les dépassements d'honoraires hors parcours de soins. La mutuelle ne prend pas en charge la franchise forfaitaire annuelle. *Contrat collectif annuel révisable chaque année et souscrit auprès de l'union Mutame garanties, régie par le livre II du code de la mutualité.

2011 : les + Mutame

- Ostéopathie, Acupuncture, Chiropractie, Etiopathie : **18€ la séance**
- Pilule contraceptive : **60€ / an**
- Sevrage tabagique : **80€**
- Vaccins : **25€ / an**
- Séances de Psychomotricité enfant : **18€ la séance**
- Vignette orange à **80 %**
- Dentaire hors nomenclature : **Jusqu'à 150€ / an**
- Bilan nutritionniste : **50€ / an**
- Optique : **Forfait lunette (verres et monture) de 60 à 300€ / an**
+ **Forfait lentilles de 50 à 230€ / an**



• PRESTATIONS SOCIALES :

- ALLOCATIONS Naissance, Mariage, Obsèques, Orphelin, Enfant handicapé
- PRET SANTE à 0%

• ASSISTANCE A LA PERSONNE – Aide à domicile

MUTAME ASSISTANCE



24H/24

Tél. : **01 49 93 72 14**



• PRIORITE SANTE MUTUALISTE au **3935** - Code d'accès 4863



• PREVOIR VOTRE RETRAITE AUJOURD'HUI POUR MIEUX VIVRE DEMAIN :

Mutame Val de France vous propose la complémentaire retraite mutualiste **COREM**

Contacteur : Sarah LUZIN au 02.38.65.46.84
ou Jimmy DESCOURSIERES au 02.38.65.46.81



ASSEMBLEE GENERALE 2011

Cette année l'Assemblée Générale se tiendra le samedi 25 juin à ARDON.

L'Assemblée Générale est ouverte à tous les mutualistes. Des propositions de modifications statutaires seront soumises aux votes des délégués. C'est une journée importante durant laquelle vous pouvez vous exprimer et faire part de vos réactions.

DEVENEZ DÉLÉGUÉ et prenez part aux votes qui détermineront vos prestations et cotisations de demain.

Tout membre participant peut, s'il le souhaite devenir délégué en nous adressant sa candidature sur papier libre.



infos
"essentiel"

LE RELEVÉ DES REMBOURSEMENTS MUTUELLE AU TRIMESTRE

Le décompte comprenant le détail des remboursements effectués par la Mutuelle est désormais envoyé par courrier vers le 8 janvier, 8 avril, 8 juillet et 8 octobre de chaque année. Le relevé quotidien des prestations est consultable à tout moment sur « l'espace adhérent » - vos remboursements en ligne www.mutame45.com
Demandez votre code confidentiel par tél : **02.38.65.46.81**
par mail : contact@mutame45.com

Limiter l'impact physique et psychique du vieillessement : c'est possible !

Depuis plusieurs années, la Mutualité Française Centre (MFC) mène des actions de **promotion de la santé** de proximité, sur différentes thématiques, avec ses partenaires mutualistes et publics.

Un des axes des « Rencontres santé » consiste à **renforcer et développer les « compétences santé » des seniors de la région**, notamment en leur donnant l'occasion d'élaborer un *Itinéraire Bien Être* pour le maintien de l'autonomie, à partir de septembre 2011. Ces itinéraires seront localisés sur le Pays Loire Beauce.

Chaque « Itinéraire » s'articule autour d'une trentaine d'étapes en petits groupes sur 1 an environ :

- Une étape « **Équilibrer mon alimentation** » pour trouver une alimentation équilibrée appropriée à sa vie quotidienne (6 séances) ;
- Une étape « **Bien utiliser mes médicaments** » pour avoir une meilleure utilisation du médicament et être acteur de sa santé (1 séance) ;
- Une étape « **Ma vision** » pour être informé sur la baisse de la vision liée à l'âge (1 séance) ;
- Une étape « **Mon audition** » pour être informé sur la baisse de l'audition liée à l'âge et faire un bilan personnalisé (tests auditifs) (1 séance) ;
- Une étape « **Prendre soin de mes pieds** » (1 séance) ;
- Une étape « **Garder mon Équilibre** » pour améliorer les facteurs d'équilibre, savoir descendre au sol et se relever, réagir après la chute (12 séances) ;
- Une étape « **Stimuler ma mémoire** » pour renforcer et stabiliser les mécanismes de mémorisation, réinvestir ces mécanismes dans la vie quotidienne (12 séances).
- Une étape « **Evaluation/Mes ressources locales** » pour identifier les acteurs du territoire et leurs compétences, et donner son ressenti sur l'itinéraire (1 séance)

Ouvert à tous, **un forum de découverte des ateliers santé seniors** en présence des intervenants aura lieu fin juin 2011 à Beaugency.

Ce moment permettra aux seniors de faire un point santé (tests) avec les professionnels impliqués dans cette action, d'élaborer un itinéraire personnalisé en tenant compte de leurs besoins et motivations, et de s'inscrire aux ateliers.

L'inscription aux ateliers (minimum 3) demande aux personnes un investissement à long terme par rapport à leur santé.

Le suivi des participants est réalisé par un chargé de mission prévention de la MFC et par les différents professionnels des ateliers : diététicienne de la MFC, animatrices de la Fédération Française d'Éducation Physique et Gymnastique Volontaire, podologue-pédicure, pharmacien libéral, opticien et audioprothésiste de la Mutualité du Loiret.

Ce Forum a le soutien de Priorité Santé Mutualiste (PSM). Ce service national (joignable au 39 35), mis en place depuis avril 2009 par la Mutualité Française, aide, oriente et informe les adhérents sur 6 thématiques de santé : maladies cardio-vasculaires, cancer, préservation de l'autonomie, addictions, santé visuelle et médicaments.

Il participe également au soutien d'actions de prévention et d'éducation à la santé, comme cette « Rencontres Santé » mise en place dans le Pays Loire Beauce.

Contact : Mehdi MADELAT (Chargé de mission prévention - Mutualité Française Centre) : 02.54.70.59.78 ou 06.70.49.50.56 et mehdi.madelat@murec.fr



Agence régionale :

1 rue du Faubourg Bannier - 45057 ORLÉANS Cedex 1
Tél : 02.38.65.46.80 - Fax : 02.38.65.46.89
contact@mutame45.com

